

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT
RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS RELATIVEMENT À LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2022

Chers concitoyens et concitoyennes,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du Rapport financier 2022, ainsi que le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2022. Ceux-ci ont été préparés par la Société de comptables professionnels agréés Bédard Guilbault inc. En vertu de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, nous vous présentons également le traitement des membres de votre conseil municipal pour l'année 2022.

Suite à la réalisation de leur mandat, les auditeurs sont d'avis que « *les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Gilbert au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.* »

Faits saillants du rapport financier 2022

Pour faciliter la présentation de la situation financière de la municipalité, nous avons exclu des états financiers consolidés toutes les données relatives à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), organisme contrôlé en partie par notre municipalité et géré en régie avec d'autres municipalités.

Fonctionnement

Revenus.....	526 744 \$
Charges incluant l'amortissement des immobilisations et actifs.....	587 370 \$
Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(60 626 \$)
Conciliation à des fins fiscales.....	117 278 \$
Excédent de fonctionnement de l'année 2022.....	56 652 \$

Investissements

Quant aux investissements de l'administration municipale, ceux-ci totalisent 24 603 \$ pour l'exercice 2022. La Municipalité a également reçu une aide financière de 10 990 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'atténuer les impacts de la COVID-19. Cette somme a été investie majoritairement dans l'amélioration de nos équipements informatiques. L'année 2022 fut également bonne pour les projets d'infrastructures de routes, notamment la finalisation de la réparation de la route Létourneau. 2022 fut cependant très difficile au niveau des projets d'infrastructures de construction puisque tous les projets de la

Municipalité ont dû être retardés en 2023 pour être exécutés. Deux raisons totalement hors de notre contrôle expliquent ces retards :

- Aucun contractant n'était en mesure d'effectuer les travaux dans son horaire de 2022, incluant la réparation du préau et du toit du centre municipal.
- Aucun contractant n'a déposé de soumission en 2022 pour le projet de construction d'entrée du centre municipal.

Il est important de préciser ici qu'au-delà du report en 2023 de tous ces projets, il n'y aura aucune conséquence financière puisque toutes les subventions concernées ont reçu une extension d'au moins une année supplémentaire pour permettre l'exécution des travaux concernés. Bref, seulement 1 an de patience supplémentaire jusqu'en 2023 est requis.

Sommaires des autres projets 2022

Parmi les autres projets dignes de mention en 2022, en termes de sécurité routière, la révision complète de la signalisation a été effectuée et 2 radars électroniques indicateurs de vitesse ont été installés dans le but de réduire la vitesse de circulation. Le Plan d'Intervention en Infrastructures Routière Locale (PIIRL) pour les 3 prochaines années a été complété, avec des gains importants pour Saint-Gilbert pour les futures subventions routières venant du PIIRL. L'obligation d'installation de compteurs d'eau a été retardée à 2023 pour prendre le temps d'étudier la possibilité de faire un achat conjoint avec Deschambault-Grondines, le tout dans le but d'économiser sur le prix des compteurs d'eau. Une entente intermunicipale incluant toutes les municipalités de la MRC (à l'exception de Saint-Raymond) a été conclue avec la SPA de Québec et a débuté en 2022 pour une durée de 3 ans. Cette entente nous permet d'obtenir une subvention provinciale de 80% du *Fonds régions et ruralité*, réduisant ainsi les coûts liés à la gestion des chiens et permettant ainsi de maintenir le prix des licences annuelles de chiens aussi bas que possible. Quant au nouveau sentier de raquette, son ouverture a été retardée au début de 2023 en raison des grands vents extrêmes et de la grosse tempête de neige de décembre qui avait abattu trop d'arbres dans le sentier pour permettre son ouverture en décembre 2022. Rappelons que cette tempête avait également privé Saint-Gilbert d'électricité pendant 2 jours. L'année fut aussi marquée par la création officielle d'un nouveau comité des loisirs qui a eu un grand succès dans toutes ses activités depuis sa création.

Confirmations reçues - octroi de subventions

Provincial :

Sommes reçues en 2022 :

- 34 000 \$ du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL-PPAES).
- 10 000 \$ Programme d'aide à la voirie locale (PAVL-PPACE).
- 45 632,74 \$ du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL-ERL).
- 10 990 \$ du Programme de soutien financier aux MRC pour contrer les impacts de la COVID-19.
- 3 758 \$ de compensation TVQ.
- 454 621 \$ de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), pour les travaux de la route Létourneau.

Lettres d'annonces reçues en 2022 - sommes n'apparaissant pas aux états financiers au 31 décembre 2022 puisque l'aide est non versée à cette date :

- 57 000 \$ du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) pour la réparation du préau.
- 20 000 \$ du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL-PPAES).

Fédéral :

- 250 \$ du budget discrétionnaire du député fédéral.

Autres :

- 8 000 \$ de Desjardins pour le projet d'aménagement du Centre innovation de Saint-Gilbert.

Remboursement de dette

Puisque c'est un fait très rare dans le monde municipal, je crois important de souligner qu'en 2022, le conseil a choisi de profiter d'une occasion de renouvellement d'emprunt de 87 400 \$ pour effectuer un remboursement anticipé partiel 5 ans avant échéance de l'ordre de 57 900 \$ et de modifier les modalités de remboursement du solde restant de 29 500 \$ en seulement 1 an et ainsi fermer complètement cet emprunt avant la fin de l'année 2023, réduisant à 0 \$ la dette sur tous nos anciens emprunts et, en conséquence, diminuant le fardeau des intérêts sur les contribuables pour les 5 prochaines années. C'est la deuxième année consécutive que le conseil profite d'une occasion de faire un remboursement anticipé pour rembourser un emprunt avant échéance puisqu'en 2021, un remboursement anticipé de 99 000\$ avait été effectué.

État de l'excédent (surplus accumulé)

Excédent de fonctionnement non affecté..... **83 751 \$**

Excédent de fonctionnement affecté: **57 737 \$**

Détail de l'excédent affecté :

Fonds réservé pour réseau d'aqueduc.....	18 000 \$
Budget de fonctionnement 2022.....	15 538 \$
Fonds réservé pour préservation de l'église	4 645 \$
Gymnase de l'École secondaire de Saint-Marc.....	2 072 \$
Fonds réservé pour les élections.....	2 470 \$
Fonds réservé pour réseau routier.....	7 506 \$
Fonds de roulement.....	7 506 \$

Total de l'excédent affecté et non affecté.....**141 488 \$**

Revenus reportés (Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques).....**5 780 \$**

Fonds réservés

2022 fut aussi marqué par la création de deux nouveaux fonds réservés : Un fonds de roulement et un fonds réservé pour l'infrastructure routière. L'accumulation d'argent dans ces deux fonds favorisera à moyen et long terme des futurs montants d'emprunt plus bas et permettra ainsi de diminuer les intérêts à payer par la municipalité. Cet argent spécifiquement économisé pourra être utilisé par la municipalité directement plutôt que de générer des profits aux institutions financières.

Traitement des élus 2022

Dans un but de transparence et conformément à l'article 11 de la *loi sur le traitement des élus municipaux* : « une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans le rapport financier de la municipalité une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. », voici la rémunération 2022 de vos élus:

Rémunération des élus 2022 Municipalité de Saint-Gilbert						
Siège	Nom	Représentation	Rémunération brute	Allocation de dépenses	Total brut	Payé par
Maire	Daniel Perron	Maire	6 024,12 \$	3 012,06 \$	9 036,18 \$	Municipalité
		MRC de Portneuf	4 311,90 \$	2 155,95 \$	6 467,85 \$	MRC
		Régie verte (RRGMRP)	908,82 \$	454,41 \$	1 363,23 \$	RRGMRP
Conseiller #1	Caroline Gignac		1 468,56 \$	734,28 \$	2 208,84 \$	Municipalité
Conseiller #2	François Savard		1 468,56 \$	734,28 \$	2 208,84 \$	Municipalité
Conseiller #3	Luc Gignac		1 468,56 \$	734,28 \$	2 208,84 \$	Municipalité
Conseiller #4	Raymond Groleau		1 468,56 \$	734,28 \$	2 208,84 \$	Municipalité
Conseiller #5	Huguette Chalifour		1 468,56 \$	734,28 \$	2 208,84 \$	Municipalité
Conseiller #6	David Charbonneau		1 468,56 \$	734,28 \$	2 208,84 \$	Municipalité

Conclusion

Avec un excédent de fonctionnement cumulé de 141 488 \$ et une dette à long terme de seulement 29 500 \$ au 31 décembre 2022, Saint-Gilbert est toujours en très bonne situation financière. Je constate des finances saines et un taux d'endettement exemplaire ainsi qu'un taux de taxation en bas de l'inflation moyenne de 6,80% pour 2022. Finalement, je désire remercier les membres du conseil municipal et de ses comités, les employés municipaux et tous les citoyens bénévoles pour leur implication et le travail accompli pour le bénéfice de notre communauté durant l'année 2022. Bravo!

Sincèrement vôtre,

Daniel Perron
Maire de Saint-Gilbert